



PROCES VERBAL DE SEANCE DU 17 FEVRIER 2016

Etaient présents : MALAVIEILLE Patrick, Maire

Mme M : SOUSTELLE Marie-Claude, PEREZ Joseph, ARCANGIOLI Annie, FAURE Allain, MILLOT Sophie, MAHOUCHE Youssef, MONTENEZ Karine, DART Didier, FERNANDEZ Martine, CASADO Nicolas, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BRUN Christian, ~~BEDJAOUI Aziza~~, BAUDUCCO Claude, EUGENE Pascale, JOUVERT Norbert, PORTALEZ Marie-Line, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, SERRANO André, JAUZIN Michelle, BRUN André, BOUX Ludovic, ~~JOUE Rosemonde~~, ~~ANDRE-MARTIN Colette~~, IRLES Colette, CHAPUS Jean-Louis, NOUI Mohamed

Avaient donné procuration de vote :

DUMAS Anne-Claire	à	FAURE Allain
BEDJAOUI Aziza	à	DART Didier
ANDRE-MARTIN Colette	à	BOUX Ludovic
JOUE Rosemonde	à	CHAPUS Jean-Louis

Monsieur le Maire souhaite un prompt rétablissement à Madame JOUE Rosemonde. Il souhaite également adresser, au nom du Conseil Municipal, tous ses vœux de rétablissement à Monsieur VIGNES Gilles, son directeur de cabinet et ami.

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 18 janvier dernier.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire propose l'ajout d'une question à l'ordre du jour de la séance. Celle-ci porte sur l'accord d'une protection fonctionnelle à un agent de la collectivité.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire donne un certain nombre d'informations :

Plan économique : La première vente d'un lot sur le PRAE, au bénéfice de l'entreprise DARDALHON, va être signée devant notaire ce 24 février prochain. Une seconde signature devrait suivre en faveur de la société Cévennes Voyages.

Ecoles : les effectifs des établissements de la commune sont stables et acceptables. La priorité est de remettre en état les classes de l'école Anatole France pour que les élèves puissent les réintégrer dès le mois de septembre.

Ecole maternelle Jules Ferry : Une fermeture pour la rentrée de septembre prochain sur Jules Ferry est prévue mais en contrepartie, l'Inspection Académique a proposé l'ouverture d'un dispositif scolaire d'accueil des enfants de moins de trois ans. Cette proposition a été faite à la commune du fait de son intégration dans le Réseau Réussite Educative Prioritaire. Cette classe sera ouverte aux enfants n'ayant pas forcément acquis la propreté. Un contrat de fréquentation co-éducative sera signé entre l'éducation nationale et les parents. Ces derniers pourront rester dans la classe et bénéficieront d'un accompagnement à la parentalité.

La communauté éducative est favorable à cette mesure qui maintient un équilibre au sein de l'établissement.



De son côté, la commune dispose de toutes les conditions techniques pour une ouverture en septembre. Un Comité de Pilotage se réunira deux fois par an.

Ecole primaire Anatole France : cet établissement bénéficiera, dès la rentrée de 2016, du dispositif « plus de maîtres que de classes ». Il s'agit de renforcer l'équipe enseignante par un poste d'enseignant supplémentaire.

Ecoles Victor Hugo et Florian : ces établissements ne connaîtront aucun changement ni modification.

Pour conclure, la rentrée 2016 devrait se dérouler sans difficulté.

Tablettes numériques : les élus ont été invités à se rendre sur les écoles primaires Victor Hugo et Anatole France pour l'inauguration des classes numériques mobiles. Ces classes ont été équipées de tablettes numériques. Il remercie Monsieur DART pour son investissement sur le dossier et Madame MILLOT pour avoir assuré le lien avec l'Education Nationale.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

I – Subvention pour la rénovation de façades pour les particuliers

Monsieur CASADO rappelle qu'en 1995, la commune s'était inscrite au programme « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ». Ce dispositif permettait d'attribuer une aide financière ou une ingénierie aux propriétaires privés pour réhabiliter leur habitat. La commune souhaite poursuivre cette aide en maintenant les critères précédemment établis à savoir :

- tous les quartiers de la commune sont concernés par le dispositif. La condition expresse d'attribution est que l'habitation soit ancienne (étant précisé qu'il s'agit de rénovation de l'existant), que les façades soient visibles de la rue, que la prise en compte de la demande se limite à une surface de 100 M².

- les montants alloués sont fixés selon les matériaux utilisés :

- * façade peinte ou enduit monocouche : 7.62€/m²

- * réfection totale d'un enduit ou pierres apparentes : 22.87 €/m²

Monsieur CASADO propose une enveloppe budgétaire de 8 000 € pour répondre aux demandes émises par les particuliers.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

II – Autorisation de dépense d'investissement avant le vote du budget

Monsieur CASADO indique que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'assemblée délibérante peut autoriser des dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif. Cette autorisation prend fin dès l'adoption du budget et dans une limite haute de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice N-1, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ces crédits doivent être inscrits au budget primitif 2016. Il propose donc de délibérer par anticipation et ce, afin de pouvoir engager, avant le vote du budget prévu le 12 avril prochain, l'ouverture des crédits suivants :

Compte 2121/2183	Matériel informatique	29 987.00 €
Compte 823/21211	Espaces verts urbains	1 160.40 €
Compte 026/2116	Cimetière	2 700.00 €
Compte 810/2158	Autres installations, matériels/ outillages techniques	8 718.65 €
Compte 822/23181	Travaux de proximité : travaux de voirie	129 272.40€
Compte 020/12132	Acquisition d'immeubles	145 000.00 €

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**



III – Vente de caveaux

Monsieur JOUVERT a fait construire, en 1998, huit caveaux (4 caveaux de 2 places et 4 caveaux de 4 places) sur le cimetière du centre ville pour un montant de 51 626 francs TTC soit 8 000 €. Il s'agit de blocs-structure en béton restant à habiller par les acquéreurs. Il détaille leur composition et propose leur vente de manière anticipée au décès et ce par dérogation au règlement intérieur du cimetière.

Monsieur JOUVERT propose les prix de vente suivants :

- Caveaux 2 places : 1 000 € durée de validité 50 ans
- Caveaux 4 places : 1 500 € durée de validité 50 ans

Une discussion s'engage sur les procédures de récupération de concessions abandonnées.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

IV – Extension du cimetière de Champclauson

Monsieur JOUVERT revient sur la nécessité de procéder à l'extension du cimetière de Champclauson, seule possibilité sur la commune. Il dresse un bilan du nombre de décès et de vente de concessions sur ces trois dernières années.

Monsieur JOUVERT explique que cette extension va permettre de recevoir près de 100 concessions et ainsi de se projeter sur les prochaines décennies. Il propose donc de s'engager dans cette procédure très encadrée juridiquement. La commune a sollicité le concours d'un hydrogéologue afin de s'assurer de la comptabilité du sol avec l'affectation du sol. Il est donc nécessaire :

- D'autoriser Monsieur le Maire à saisir Monsieur le Préfet afin qu'une enquête publique soit diligentée
- D'engager l'ensemble des procédures permettant cet agrandissement
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents qui lui sont relatifs.

Monsieur NOUI remercie le Maire d'avoir eu la même vision que lui sur le dossier et d'engager ainsi les procédures.

Monsieur BOUIX demande s'il y a un intérêt pour le jardin du souvenir.

Une discussion s'engage sur l'incinération.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

V – Acquisition de garages à des propriétaires privés

Monsieur JOUVERT indique qu'il convient, pour mener à bien le projet d'agrandissement du cimetière, d'acquérir deux garages à des propriétaires privés et de procéder à un échange de terrains avec l'Office National des Forêts.

Le service des Domaines a évalué les garages à 2 500 € chacun. Un troisième garage est cédé gratuitement.

Monsieur JOUVERT liste ensuite les parcelles concernées par l'échange de terrains sur Champclauson. Il s'agit des parcelles cadastrées de la section AD n°130 à la parcelle AD N° 136 et pour une superficie totale de 1 629 m². A cela s'ajoute la parcelle BD n° 391 d'une superficie de 16 300 m², situé en zone NL au PLU. Ce terrain est nécessaire à la réalisation de l'écoquartier « Les Fougères ».

Monsieur JOUVERT indique qu'en contrepartie la commune cèdera à l'ONF des terrains cadastrés section ABN 109, 110, 123 situés en zone naturelle, sous l'aérodrome de Champclauson, et ce d'une contenance de 39 958 m².

Monsieur le Maire remercie l'ONF pour sa diligence dans cet échange de terrains et remercie les propriétaires pour leur soutien dans ce dossier.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VI – Tableau des emplois

Monsieur le Maire indique qu'il convient de mettre à jour le tableau permanent des



Ville de la Grand'Combe

emplois de la collectivité. Il rappelle que cet état reprend les mouvements de personnel de l'année. Pour l'année 2015, deux créations ont été créées et font suite à l'obtention d'un examen professionnel et d'un avancement par promotion interne. Il s'agit des grades suivants :

- attaché principal
- ATSEM Principal de 2^{ème} classe

Cet état sera joint au budget primitif.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VII – Rapport de suivi pour l'année 2015 au C.E.T. de La Marine

Monsieur le Maire, conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, indique que ce rapport doit faire l'objet d'une communication en séance.

Chaque membre a été destinataire de ce document.

Cette question n'appelle pas au vote.

VIII – Protection fonctionnelle accordé à un agent

Monsieur le Maire fait part du souhait d'un agent de bénéficier d'une protection fonctionnelle de la collectivité. Il semblerait que l'identité de cet agent ait été usurpée par un autre agent lors d'un incident survenu durant le temps de travail.

Une enquête est en cours. Une déclaration auprès de la compagnie d'assurance de la commune a été réalisée au titre de la responsabilité civile et de la protection juridique.

Monsieur le Maire indique que, conformément à la loi n°83-634, la collectivité est tenue d'accorder cette protection lorsque les faits n'ont pas le caractère d'une faute personnelle.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

IX – Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur CASADO rappelle qu'il s'agit d'une étape essentielle de la session budgétaire pour une collectivité de plus de 3 500 habitants.

La loi NOTRE oblige les collectivités, dans le cadre de l'amélioration de la transparence dans le domaine des finances, de mettre en ligne sur le site internet de la ville, le rapport du débat d'orientation budgétaire. Il sera donc accessible dans son intégralité.

Chaque membre de l'assemblée en a reçu un exemplaire avec sa convocation

Monsieur CASADO utilise un support vidéo pour retracer le contexte financier national et local, les objectifs fixés par la majorité municipale et les orientations souhaitées par politique publique. Ces dernières sont déclinées et complétées par les élus qui en ont la charge. Ces prises de parole sont aussi l'occasion de donner du lien et des informations sur les réalisations engagées.

Les grandes orientations du budget 2016 sont les suivantes :

- Une régulation des dépenses de fonctionnement
- Une fiscalité maîtrisée sans augmentation des impôts
- Une stabilité de l'encours de la dette. Au cours de cette année, la collectivité a la volonté de ne pas recourir à l'emprunt
- Maintenir l'investissement autour de trois priorités :
 - L'attractivité avec le développement de projets structurants
 - L'environnement avec un cadre de vie de qualité
 - La cohésion sociale avec « le bien vivre ensemble »
- Une maîtrise rigoureuse de l'ensemble des dépenses de fonctionnement

Monsieur le Maire remercie les élus pour leur investissement dans la construction de ces orientations budgétaires et félicite Monsieur le Directeur Général des Services, nouvellement nommé, pour son implication et le travail réalisé.

Monsieur BOUIX reconnaît le contexte financier contraint mais il souhaite que le budget 2016 réponde au mieux aux attentes des préoccupations des grand'combiens et que le niveau des investissements soit élevé. Il souhaite connaître l'estimation des bases fiscales, la répartition fiscale et le plan de financement de l'année.



Ville de la Grand'Combe

Monsieur FAURE se félicite de la gestion saine des finances locales. La priorité est donnée aux grands projets ; écoquartier, le PRAE Humphrey Davy etc...

Il remercie le travail de Monsieur CASADO et de la Direction Générale des Services.

Monsieur PEREZ appuie les propos de Monsieur FAURE. Il ajoute que des investissements conséquents ont été réalisés et vont se poursuivre malgré le contexte financier contraint. D'autres projets vont voir le jour mais les procédures administratives peuvent être parfois longues.

Monsieur CASADO donne des explications sur le plan de financement et le soutien des divers partenaires. Il ajoute que, cette année, le FCTVA pourra être récupéré sur des travaux de rénovation. Par ailleurs, il avance que le produit fiscal avoisine les 1 500 000 €.

Monsieur le Maire revient sur le travail d'une session budgétaire qui débute dès l'automne. Il conclut sur les éléments de la construction du budget 2016 :

- Une situation contrainte avec la baisse des dotations. Il évoque l'essoufflement des mécanismes financiers découlant des lois de décentralisation
- Utiliser au mieux les réseaux du fait des responsabilités et de la représentation de la commune au sein des organismes satellites : les projets d'Habitat du Gard avec notamment la réhabilitation des 100 logements sur le quartier des Pelouses, etc.....
- L'investissement d'au moins 400 000 € : l'excédent reporté va permettre des réalisations intéressantes tout en maîtrisant la dette puisqu'il n'y aura pas de recours à l'emprunt
- les orientations du budget en la matière vont peser sur les entreprises et créer de l'emploi.
- Le maintien des taux et la baisse des dépenses de fonctionnement : une maîtrise rigoureuse des dépenses et le non-remplacement des personnels lors des départs en retraite

Monsieur NOUI soulève le problème d'affaissement de plusieurs murs.

Monsieur le Maire répond et invite à la réflexion sur le désengagement de certains partenaires. Il fait part de ses inquiétudes par rapport à la gestion des ruisseaux couverts.

Monsieur le Maire donne les dates des prochaines rencontres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

Le Maire de La Grand'Combe
Président du Pays Grand'Combien
Vice-Président du Conseil Départemental

Patrick MALAVIEILLE

